



Police municipale

Depuis septembre 2014, la municipalité du Blanc-Mesnil a fait le choix de créer une police municipale proche de ses habitants et de ses commerçants.

L'**action de la Ville** en matière de sécurité n'a jamais été aussi **importante**.

Sous l'autorité du maire, la police municipale assure le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

Missions de la police municipale

Prévention

- Îlotage dans les quartiers grâce à des patrouilles à pieds, en voiture et à cheval
- Échange d'informations entre les différents acteurs (pompiers, police nationale, transports en commun, etc.) afin de mieux coordonner les actions et améliorer leur efficacité
- Participation à la régulation de la circulation

Dissuasion

- Surveillance des entrées et des sorties des élèves des écoles primaires
- Vérification du respect des règles d'hygiène et de sécurité en liaison avec la direction municipale de l'habitat indigne
- Traque des animaux dangereux
- Surveillance des habitations dans le cadre de l'Opération tranquillité vacances

Assistance

- Surveillance de la voie publique, des marchés, des lieux sensibles et des bâtiments publics
- Encadrement de manifestations festives et sportives
- Signalement des dysfonctionnements sur la voie publique : feux tricolores ou réverbère en panne, bouche d'égout bouchée, etc.
- Appui à la police nationale en cas d'accidents ou de contrôle de vitesse

Surveillance

- Détection de tout comportement à risques grâce à la vidéoprotection
- Assistance et secours aux personnes
- Intervention en cas de flagrant délit
- Protection des lieux en cas d'accidents

Contrôle

- Contrôle du stationnement et du respect du Code de la route
- Mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant ou abusif
- Enlèvement des véhicules réduits à l'état d'épaves
- Constat des infractions à l'arrêt et au stationnement des véhicules

Des moyens d'actions étendus

La police municipale œuvre au cœur des quartiers où elle assure une présence quotidienne de surveillance et d'intervention.

Elle bénéficie de moyens étendus et en augmentation, avec :

- 2 brigades de proximité pour un contact direct et dissuasif
- 2 brigades d'intervention pour agir et protéger immédiatement
- 1 brigade équestre
- 3 véhicules et 10 vélos
- 1 radar et 5 caméras de voie publique
- Des cages et lassos pour la capture des animaux errants

Des arrêtés pour une meilleure sécurité

Le maire a pris plusieurs arrêtés majeurs depuis son élection en mars 2014 :

Consommation d'alcool interdite dans les espaces publics (rues, places et jardins publics, etc.) :

 Arrêté consommation d'alcool	548.33 Ko
--	-----------

Vente d'alcool interdite l'été de 20 h à 7 h et l'hiver de 21 h à 8 h :

 Arrêté vente d'alcool	594.7 Ko
---	----------

Charte des mariages qui rappelle aux futurs époux les conditions à respecter pour maintenir le calme et la solennité requis lors de leur union :

 Arrêté charte mariage	610.18 Ko
---	-----------

Pratiques de mécanique sauvage :

 Arrêté vidange automobile	543.85 Ko
---	-----------

Interdiction de stationnement des véhicules de plus de 3,5 tonnes :

 Arrêté stationnement véhicule de plus de 3,5 tonnes	597.7 Ko
---	----------

Partenariats

La **police municipale** et la **police nationale** entretiennent des **relations opérationnelles** et quotidiennes.

Sur le terrain, les responsables assurent une complémentarité de leurs missions, et peuvent dans certains cas organiser des **opérations communes**.

La police municipale nourrit également des **liens de travail** réguliers avec les représentants de la **Justice** et les **sapeurs-pompiers**.

Verbalisation électronique

La police municipale doit prochainement utiliser la verbalisation électronique pour relever les **infractions de circulation routière** (stationnement, vitesse, alcoolémie, etc.).

Le Centre national de traitement (CNT) de Rennes recevra directement les messages d'infraction, lequel adressera un avis de contravention à la personne concernée.

L'usage de cette technologie recouvre de multiples avantages :

- Envoi direct à domicile de la contravention
- Diminution du taux de contestation
- Avis de contravention plus clairs
- Traitement équitable de tous

Contact

Police municipale

74, avenue de la République
93150 Le Blanc-Mesnil
France

[Contacter la police municipale depuis notre formulaire en ligne](#)

01 56 46 06 06

[Courriel](#)

Horaires

Lundi	07:00–01:00
Mardi	07:00–01:00
Mercredi	07:00–01:00
Jeudi	07:00–01:00
Vendredi	07:00–01:00
Samedi	07:00–01:00
Dimanche	07:00–01:00

Lire aussi

[La politique de sécurité](#)

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 17h15

Le samedi :
de 9h00 à 11h45

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h15

Mardi :
de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h45